

REJOIGNEZ-NOUS

ADHÉSION À ATOUT FRANCE 2020



SOMMAIRE

POURQUOI ADHERER ? 03

LES STATUTS D'ADHESION 04

COMMENT ADHERER ? 06

VOS CONTACTS 07

ANNEXES

Dossier de demande d'adhésion

- Bulletin d'adhésion avec les grilles tarifaires 2020
- Conditions Générales de Services 2020
- Contrat Constitutif
- Secteurs d'activité

POURQUOI ADHERER A ATOUT FRANCE ?

ATOUT FRANCE EST L'OPÉRATEUR NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA FRANCE.

Adhérer à Atout France relève d'une démarche collective pour le bénéfice de tous : l'internationalisation étant un enjeu commun à tous les acteurs du tourisme

Appartenir à un réseau de professionnels des secteurs public, privé et associatif, représentatif de la diversité de l'offre française, et bénéficier des expériences multiples des divers partenaires de Atout France.

L'AGENCE AGIT SUR 2 LEVIERS PRINCIPAUX

INVESTISSEMENT

Favoriser le développement des territoires en facilitant la concrétisation des projets d'investissements.

PROMOTION

Promouvoir la France et ses destinations à l'international afin d'accroître la venue de visiteurs.

Un réseau national et international

France.fr : le média de référence

- 3 délégations territoriales
- 32 bureaux dans 29 pays
- 70 marchés d'intervention
- 28 versions
- 15 langues
- 2,1 millions de pages vues / mois*

*données 2018

504 campagne de communication (dont 65% de campagnes numériques)

1500 accueils blogueurs et journalistes

190 assistances conseils et études

240 évènements presse et **945** évènements professionnels à l'international

Construit sur un modèle d'organisation unique fondé sur la coopération et l'innovation avec tous les acteurs nationaux du tourisme, Atout France agit sans relâche pour le rayonnement de la France en tant que 1^{ère} destination touristique mondiale.

Les équipes déployées dans le monde entier mais aussi celles du siège à Paris travaillent dans ce sens dans l'intérêt des adhérents de l'Agence.

Elles font preuve de compétences techniques importantes et précieuses dans les aspects clés de nos métiers : connaissances fines des marchés émetteurs, ingénierie marketing et de développement touristique, conseils juridiques et légaux.

A l'aube d'évolutions notables dans l'organisation touristique de notre pays et à l'heure de nous mobiliser davantage pour affirmer et confirmer la performance touristique de la destination France, adhérer à Atout France est, sans conteste, un gage de réussite.

Nicolas JABAUDON, Directeur de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique
Président de la Commission d'adhésion de Atout France



ATOUT FRANCE S'ENGAGE A FAIRE BENEFICIER SES ADHERENTS :

► **D'un accompagnement personnalisé à 360°** pour vous conseiller dans l'adaptation de votre offre et sa mise en marché.

► Grâce à ses 32 bureaux dans le monde et à une collaboration étroite avec le réseau diplomatique, l'Agence dispose d'une connaissance pointue des différents marchés touristiques et des acteurs de la distribution.

Cette expertise lui permet de proposer à ses partenaires :

des **outils de compréhension de la demande** (conjoncture par pays et par filière ou études de marchés) et

de conduire des **actions marketing et de promotion** autour des marques mondiales de destinations.



VOS ENGAGEMENTS

► **Porter l'identité Explore France France.fr**, symbole de la France et son dynamisme dans le monde entier.

► **Mener un partenariat actif**

En fonction des objectifs de développement de votre activité, vous approprier la stratégie de la destination et utiliser les outils et services à votre disposition en matière d'expertise et de promotion à l'international.

► **Nous aider à mieux vous connaître**

Actualiser régulièrement vos données
Renseigner nos enquêtes et nous informer de vos nouveaux projets

LES STATUTS D'ADHÉSION

L'adhésion vous donne accès à un accompagnement personnalisé et à un ensemble de prestations en matière d'observation et de veille, d'ingénierie et d'appui au développement, de promotion et d'aide à la commercialisation.

MEMBRE ACTIF

CE STATUT VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER D'UN PARTENARIAT PLUS COMPLET ET OPTIMAL.

Pour les groupements : possibilité de faire bénéficier leurs établissements ou succursales d'une adhésion en tant que **membre affilié**.

EN MATIÈRE D'OBSERVATION ET D'INGÉNIERIE

- ▶ Accès en ligne gratuit à la totalité des Publications techniques (non téléchargeable)
- ▶ Accès aux lettres de veille, présentations de marchés ainsi qu'aux conférences adhérents ;
- ▶ Un accès prioritaire aux expertises marketing et ingénierie.

EN MATIÈRE DE PROMOTION À L'INTERNATIONAL

En plus de l'accès aux actions de promotion inscrites dans nos Plans d'Actions annuels (accès prioritaire aux salons et workshops) :

- ▶ **Bénéficiez d'actions de promotion sur mesure et 100% personnalisées ;**

MEMBRE AFFILIÉ

CE STATUT EST RÉSERVÉ AUX ÉTABLISSEMENTS OU SUCCURSALES D'UN GROUPEMENT MEMBRE ACTIF DE ATOUT FRANCE

- ▶ Accès aux opérations de promotion collectives y compris l'organisation des démarchages personnalisés ;
- ▶ Réductions sur les prestations d'appui au développement et d'observation (gratuité des lettres de veille, présentations de marchés et conférences adhérents)

MEMBRE ASSOCIÉ

CE STATUT VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER D'UN ENSEMBLE DE PRESTATIONS À TARIFS PRÉFÉRENTIELS.

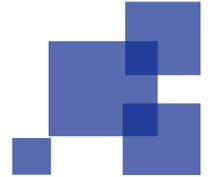
- ▶ Accès aux prestations d'appui au développement et d'observation (gratuité des lettres de veille, présentations de marchés et conférences adhérents) ;
- ▶ Accès à une large palette d'actions de promotion à l'international, à l'exception des actions sur mesure ;

En fonction de la nature de votre organisme (institutionnel/public ou privé), vous trouverez la grille des cotisations selon le statut d'adhésion choisi en annexe.

**POUR CONNAÎTRE TOUS NOS SERVICES
CONSULTEZ LE LIVRET DE PRESTATIONS**



COMMENT ADHÉRER ?



VOTRE ADHÉSION A ATOUT FRANCE EN 3 ÉTAPES :

PREMIÈRE ÉTAPE : Dépôt de votre candidature

Constitution de votre dossier de demande d'adhésion et transmission de votre dossier complet au plus tard une semaine avant la date de la Commission d'adhésion.

DEUXIÈME ÉTAPE : Commission d'adhésion

L'adhésion à Atout France est soumise au préalable à l'examen de la Commission d'Adhésion, à laquelle le Conseil d'Administration délègue son pouvoir, composée de membres permanents et élus, représentants des adhérents.

LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉLÉGIVITÉ SONT *

- ▶ Le respect de la réglementation française ;
- ▶ Répondre au critère de solidité financière
- ▶ Exercer une activité en corrélation avec les missions de Atout France

** les critères d'éligibilité sont définis dans les Conditions générales de services*

TROISIÈME ÉTAPE : Confirmation et validation de votre adhésion

Envoi d'un courrier de confirmation de votre adhésion à la signature du Directeur général, avec tous les éléments nécessaires à la mise en place de votre partenariat avec Atout France.

L'ADHÉSION NE DEVIENT RÉELLEMENT EFFECTIVE QU'APRÈS :

- ▶ Signature des statuts du GIE et des Conditions générales de services ;
- ▶ Paiement de la cotisation au GIE ;
- ▶ Approbation par le Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale Ordinaire.

À SAVOIR

L'adhésion à Atout France porte sur une année calendaire.

La commission d'adhésion se réunit 4 fois par an :

<u>Dates des commissions</u>	<u>Date limite de dépôt</u>
04 février 2020	28 janvier 2020
07 avril 2020	31 mars 2020
07 juillet 2020	30 juin 2020
09 octobre 2020	02 octobre 2020

À partir de juillet, le montant de la cotisation est calculé au prorata temporis.

L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction.

VOS CONTACTS

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ LA SOUS-DIRECTION DES PARTENARIATS

Une équipe dédiée aux adhérents dont la mission est de vous accompagner dans toutes les étapes de votre partenariat avec Atout-France, en vous donnant les clés qui vous permettront d'optimiser votre adhésion.



CATHERINE CHABRIER
SOUS-DIRECTRICE PARTENARIATS
catherine.chabrier@atout-france.fr - 01 42 96 70 63

De gauche à droite : Laurence Machado, Marianne Oger, Catherine Delanoë, Catherine Chabrier.

CHARGÉES DE MISSIONS, RELATIONS ADHÉRENTS ET DÉVELOPPEMENT :

LAURENCE MACHADO - laurence.machado@atout-france.fr - 01 42 96 74 66

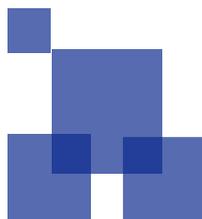
SECTEURS ▶ Organismes institutionnels du tourisme; Collectivités et organismes publics et parapublics ; Enseignement et formation; Transport

CATHERINE DELANOË - catherine.delanoë@atout-france.fr - 01 42 96 70 01

SECTEURS ▶ Etablissements culturels et sites patrimoniaux ; Opérateurs de séjours et organisateurs de visites ; Divertissements et loisirs ; Industrie ; Commerces ; Lieux de Rencontres Professionnelles & Prestataires ; Services aux Touristes

MARIANNE OGER - marianne.oger@atout-france.fr - 01 42 96 70 41

SECTEURS ▶ Hébergement et Restauration



DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION

Documents à renseigner impérativement :

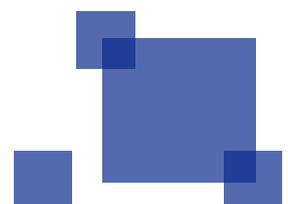
- Bulletin d'adhésion** dûment complété et signé
- Grille tarifaire** dûment cochée et signée en fonction de la nature de votre organisme et du statut d'adhésion choisi.
Après réception de ces documents, votre contact référent vous fera parvenir un formulaire d'enquête obligatoire pour préparer la présentation de votre dossier en Commission d'adhésion.
- Conditions Générales de Services** signées
- Contrat constitutif** paraphé et signé

Éléments à joindre :

- Règlement de la cotisation** (chèque à l'ordre de Atout France – Montant TTC)
- Présentation de vos objectifs liés à l'adhésion**
- Extrait du KBIS** ou **Statuts**
- Dernier bilan de la société ou de l'organisme** (ou bilan prévisionnel pour les sociétés ou organismes de moins d'un an)
- Organigramme simplifié**

En fonction de votre activité et si structure concernée :

- Copie de l'attribution de classement pour les Offices de Tourisme
- Copie de l'attribution de classement pour les hébergements
- Copie de la licence de transport
- Copie de l'immatriculation des Opérateurs de voyages et de séjours
- Copie de l'immatriculation d'Exploitants de voitures de tourisme avec chauffeur



BULLETIN D'ADHÉSION 2020

À retourner à :
Atout France
Sous-direction des Partenariats
200-216, rue Raymond Losserand
75014 PARIS
adherents@atout-france.fr

COORDONNÉES :

Nom Commercial :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel de la société : Site Internet :

Secteur d'activité :

Si vous gérez plusieurs activités, merci d'indiquer l'activité principale pour laquelle vous souhaitez adhérer. Un document sur les secteurs d'activité figure en annexe du dossier pour vous aider à vous référencer.

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS :

Raison sociale : Forme juridique:

Code APE : N° de TVA Intracommunautaire :

Chiffre d'Affaires de la dernière année fiscale : Date :

Date de création : Nombre de collaborateurs :

Capital Social : N° de SIRET :

Coordonnées de facturation (si différente) :

CONTACT SERVICE COMPTABILITÉ (obligatoire)

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Fonction : Courriel (obligatoire) :

Tél. direct : Téléphone mobile :

Pour tout organisme soumis à la réglementation relative à l'organisation /vente de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages et de séjours et de services liés à l'accueil touristique, production ou vente de forfaits touristiques :

N° d'Immatriculation : IM Date d'attribution :

Pour les exploitants de voitures de tourisme avec chauffeur :

N° d'Immatriculation : EVTC Date d'attribution :

Pour les prestataires en hébergement :

Type d'hébergement :

Classement établissement individuel Nombre d'étoiles :

La date d'attribution du classement:

En cours de Classement : État d'avancement de la procédure :

NB : Seuls les hébergements touristiques classés selon les dispositions de la loi du 22 juillet 2009 pourront participer à nos actions de promotion.

Pour les Offices de Tourisme

Classement : non oui, en catégorie : I II III

OT de catégorie I nouveau classement OT de catégorie II nouveau classement

Date d'attribution :

CONTACTS

CONTACT REFERENT ATOUT FRANCE (obligatoire)

Il s'agit de la personne désignée au sein de votre organisme comme étant le contact principal en charge des relations avec Atout France. Cette personne sera destinataire de l'ensemble des communications générales de Atout France, et de toutes les informations relatives à l'adhésion.

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Fonction : Courriel (obligatoire) :

Tél. direct : Téléphone mobile :

CONTACT DIRECTION GÉNÉRALE

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Fonction : Courriel (obligatoire) :

Tél. direct : Téléphone mobile :

CONTACT PRÉSIDENTE

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Fonction : Courriel (obligatoire) :

Tél. direct : Téléphone mobile :

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

Agissant en qualité de : demande l'adhésion
de l'organisme cité au GIE Atout France, en tant que :

Membre actif

Membre associé

Membre affilié

Nom du parrain :

Déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services, du Contrat Constitutif et de la Notice d'information relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CACHET ET SIGNATURE : (obligatoires)

Le :

MONTANTS DES COTISATIONS 2020

ACTEURS PRIVÉS

	MEMBRE ASSOCIÉ			MEMBRE ACTIF		
	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)
• CA de 0 à 500 000 € (*)	<input type="checkbox"/>	480€ HT	576€ TTC	<input type="checkbox"/>	Non accessible	
• CA de 0 à 2 500 000 • Associations et organisations à but non lucratif de droit privé	<input type="checkbox"/>	979€ HT	1 174,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	1 576€ HT	1 891,20€ TTC
• CA de 2 500 001 € à 4 600 000 €	<input type="checkbox"/>	1 208€ HT	1 449,60€ TTC	<input type="checkbox"/>	2 420€ HT	2 904€ TTC
• CA de 4 600 001 € à 9 200 000 €	<input type="checkbox"/>	1 432€ HT	1 718,40€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 257€ HT	3 908,40€ TTC
• CA de 9 200 001 € à 15 200 000 €	<input type="checkbox"/>	1 660€ HT	1 992€ TTC	<input type="checkbox"/>	5 573€ HT	6 687,60€ TTC
• CA de 15 200 001 € à 45 800 000 €	<input type="checkbox"/>	2 628€ HT	3 153,60€ TTC	<input type="checkbox"/>	7 045€ HT	8 454€ TTC
• CA supérieur à 45 800 001 €	<input type="checkbox"/>	3 570€ HT	4 284€ TTC	<input type="checkbox"/>	7 830€ HT	9 396€ TTC

	MEMBRE AFFILIÉ		
	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)
Pour les sociétés appartenant à un groupement membre actif du GIE	<input type="checkbox"/>	465€ HT	558€ TTC

(*) Cette tranche de cotisation est réservée aux Très Petites Entreprises en première année d'exercice et dont le chiffre d'affaires prévisionnel n'excède pas 500 000€. L'accès à cette tranche de cotisation peut être renouvelé deux fois à condition que la société réponde au critère de chiffre d'affaires maximum.

Si votre organisme ne figure pas dans cette grille, merci de nous contacter.

La cotisation est payable en un seul règlement (montant TTC) au moment de l'envoi du dossier de candidature. **Le paiement de la cotisation conditionne l'accès aux prestations de Atout France.**

L'adhésion au GIE Atout France porte sur une année calendaire. La commission d'adhésion se réunit 4 fois par an, à partir de juillet le montant de la cotisation est calculé au prorata temporis.

Nom Société :

CACHET ET SIGNATURE : (obligatoires)

Fait à :

Le :

MONTANTS DES COTISATIONS 2020

ACTEURS INSTITUTIONNELS/PUBLICS

	MEMBRE ASSOCIÉ			MEMBRE ACTIF		
	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)
MUSEES, MONUMENTS, ETABLISSEMENTS ET SITES CULTURELS PUBLICS						
Musées, monuments, établissements et sites culturels publics	<input type="checkbox"/>	979€ HT	1 174,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	1 576€ HT	1 891,20€ TTC

	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)
ORGANISMES INSTITUTIONNELS DU TOURISME						
Office de tourisme de catégorie III	<input type="checkbox"/>	979€ HT	1 174,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	1 224€ HT	1 468,80€ TTC
Office de tourisme de catégorie II	<input type="checkbox"/>	1 326€ HT	1 591,20€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 060€ HT	3 672€ TTC
Office de tourisme de catégorie I	<input type="checkbox"/>	1 479€ HT	1 774,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 195€ HT	3 834€ TTC
Office de tourisme de catégorie II (nouveau classement depuis l'Arrêté du 16/04/2019)	<input type="checkbox"/>	1 173€ HT	1 407,60€ TTC	<input type="checkbox"/>	2 856€ HT	3 427,20€ TTC
Office de tourisme de catégorie I (nouveau classement depuis l'Arrêté du 16/04/2019)	<input type="checkbox"/>	1 479€ HT	1 774,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 195€ HT	3 834€ TTC

Office de tourisme non classé et bureau des congrès dans une commune ou collectivité regroupée de moins de 15 000 habitants	<input type="checkbox"/>	979€ HT	1 174,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	1 224€ HT	1 468,80€ TTC
Office de tourisme non classé et bureau des congrès dans une commune ou collectivité regroupée de 15 001 à 50 000 habitants	<input type="checkbox"/>	1 326€ HT	1 591,20€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 060€ HT	3 672€ TTC
Office de tourisme non classé et bureau des congrès dans une commune ou collectivité regroupée de 50 001 à 200 000 habitants	<input type="checkbox"/>	1 479€ HT	1 774,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 195€ HT	3 834€ TTC
Office de tourisme non classé et bureau des congrès dans une commune ou collectivité regroupée de plus de 200 000 habitants	<input type="checkbox"/>	1 660€ HT	1 992€ TTC	<input type="checkbox"/>	5 729€ HT	6 874,80 € TTC

Comité départemental du tourisme et autres organismes de promotion du tourisme à l'échelon départemental et organismes assimilés au niveau départemental	<input type="checkbox"/>	1 479€ HT	1 774,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 195€ HT	3 834€ TTC
--	--------------------------	------------------	---------------	--------------------------	------------------	------------

Comité régional du tourisme et autres organismes de promotion du tourisme à l'échelon régional et organismes assimilés au niveau régional	Non accessible			<input type="checkbox"/>	5 729€ HT	6 874,80 € TTC
---	-----------------------	--	--	--------------------------	------------------	----------------

FEDERATIONS, SYNDICATS ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES	MEMBRE ASSOCIÉ			MEMBRE ACTIF		
	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)
Fédération, syndicat et organisation professionnelle et interprofessionnelle à l'échelon départemental	<input type="checkbox"/>	1 479€ HT	1 774,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 195€ HT	3 834€ TTC
Fédération, syndicat et organisation professionnelle et interprofessionnelle à l'échelon régional et national	<input type="checkbox"/>	1 660€ HT	1 992€ TTC	<input type="checkbox"/>	5 729€ HT	6 874,80 € TTC

COLLECTIVITES ET ORGANISMES PUBLICS OU PARAPUBLICS	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)	COCHEZ ICI	HORS TAXES	TTC (TVA 20%)
Communes ou collectivités regroupées de moins de 15 000 habitants	<input type="checkbox"/>	979€ HT	1 174,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	1 224€ HT	1 468,80€ TTC
Communes ou collectivités regroupées de 15 001 à 50 000 habitants	<input type="checkbox"/>	1 326€ HT	1 591,20€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 060€ HT	3 672€ TTC
Communes ou collectivités regroupées de 50 001 à 200 000 habitants	<input type="checkbox"/>	1 479€ HT	1 774,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 195€ HT	3 834€ TTC
Communes ou collectivités regroupées de plus de 200 000 habitants	<input type="checkbox"/>	1 660€ HT	1 992€ TTC	<input type="checkbox"/>	5 729€ HT	6 874,80 € TTC

Conseil départemental et autres organismes administratifs au niveau départemental ou interdépartemental	<input type="checkbox"/>	1 479€ HT	1 774,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 195€ HT	3 834€ TTC
Conseil régional et autres organismes administratifs au niveau régional ou interrégional	<input type="checkbox"/>	1 660€ HT	1 992€ TTC	<input type="checkbox"/>	5 729€ HT	6 874,80 € TTC

CCI et autres chambres consulaires (établissements publics à caractère économique) au niveau départemental	<input type="checkbox"/>	1 479€ HT	1 774,80€ TTC	<input type="checkbox"/>	3 195€ HT	3 834€ TTC
CCI et autres chambres consulaires (établissements publics à caractère économique) au niveau régional ou national	<input type="checkbox"/>	1 660€ HT	1 992€ TTC	<input type="checkbox"/>	5 729€ HT	6 874,80 € TTC

Établissement public national et autres organismes publics et agences au niveau national et régional	<input type="checkbox"/>	1 660€ HT	1 992€ TTC	<input type="checkbox"/>	5 729€ HT	6 874,80 € TTC
--	--------------------------	-----------	------------	--------------------------	-----------	----------------

Si votre organisme ne figure pas dans cette grille, merci de nous contacter.

La cotisation est payable en un seul règlement (montant TTC) au moment de l'envoi du dossier de candidature. **Le paiement de la cotisation conditionne l'accès aux prestations de Atout France.**

L'adhésion au GIE Atout France porte sur une année calendaire. La commission d'adhésion se réunit 4 fois par an, à partir de juillet le montant de la cotisation est calculé au prorata temporis.

Nom Organisme :

CACHET ET SIGNATURE : (obligatoires)

Fait à :

Le :

Annexe : SECTEURS D'ACTIVITE

Un seul choix possible

Collectivités, organismes publics ou parapublics

- CCI et autres chambres consulaires
- Collectivités territoriales
- Conseil Départemental autres organismes administratifs au niveau départemental
- Conseil Régional et autres organismes administratifs au niveau régional
- Organismes administratifs au niveau national (EP, agences ...)

Commerces

- Centre commercial, Mall
- Grand Magasin
- Magasin, boutique
- Marchés et puces
- Outlet, magasin d'usine, stock de marques
- Site de vente en ligne

Divertissements & loisirs

Activités culturelles

- Festivals et évènements
- Métiers d'Arts et savoir-faire

Activités de bien-être

- Centre de remise en Forme
- Centre de Thalassothérapie
- Spa
- Thermalisme

Activités de divertissement

- Cabaret
- Casino
- Parc à thèmes
- Spectacle
- Zoo- aquarium

Activités et équipements de plein air et sportifs

- Autres activités sportives
- Ecole de ski
- Equipement & centre multi activités
- Golf
- Opérateur de domaines skiables et de remontées mécaniques

- Parcs naturels et Jardins
- Stades

Activités Gastronomiques et Œnologiques

- Activités gastronomiques
- Activités œnologiques
- Cours de cuisine

Groupe multi activités loisirs

Enseignement et formation

- Ecole de langues
- Ecole spécialisée
- Enseignement supérieur
- Organisme de formation

Etablissements culturels et sites patrimoniaux

- Centre culturel, galerie, fondation
- Château
- Groupements culturels et patrimoniaux
- Monument
- Musée
- Opéra, théâtre
- Sanctuaire

Fédérations, syndicats et organisations professionnelles et interprofessionnelles

- Autres fédérations et organisations professionnelles
- Fédération, Syndicat et divers organisations professionnelles nationales
- Fédération, Syndicat et divers organisations professionnelles départementales
- Fédération, Syndicat et divers organisations professionnelles régionales

Groupement de professionnels

Hébergement

Auberges de Jeunesse

- Etablissement
 - Indépendant
 - Membre d'un groupement :
- Groupe

Camping et Parc Résidentiel de Loisirs

- Etablissement
 - Indépendant
 - Membre d'un groupement :
- Groupe

Chambres d'hôtes, Gîtes, Location de vacances et agences immobilières

- Etablissement
 - Indépendant
 - Membre d'un groupement :
- Groupe

Groupement multi-hébergement/ Centrales de réservation

Hôtel

- Association de promotion hôtelière
- Chaînes et Groupements
- Etablissement
 - Indépendant
 - Membre d'un groupement :

Société de gestion hôtelière

Résidence de Tourisme

- Etablissement
 - Indépendant
 - Membre d'un groupement :

Société immobilière

Villages de vacances

- Etablissement
 - Indépendant
 - Membre d'un groupement :

Industrie

Agroalimentaire

- Produits agricoles et du terroir
- Produits alimentaires
- Vins et spiritueux

Arts de la table

- Automobile**
 - Autres secteurs industriels**
 - Groupes multi sectoriels industriels**
- Mode**

- Cosmétique et parfumerie
- Habillement
- Joaillerie
- Maroquinerie & accessoires

Lieux de Rencontres Professionnelles & Prestataires

- Groupements de professionnels MICE
- Organismes d'événements et de salons
- Palais des Congrès
- Prestataires pour les professionnels MICE
- Site / Lieu de réception

Opérateurs de Séjour et Organismes de visites

- Agence événementielle**
Agence réceptive / DMC
 - Agence indépendante
 - Membre d'un réseau / groupement
- Excursionniste et organisateur de visites**
- Opérateur en ligne**
- Réseaux agences**
- Tour-opérateur**

Organismes Institutionnels de Tourisme

- Organisme de Promotion Départemental
- Organisme de Promotion Régional
- Organisme de Promotion Local

Restauration

- Cafés et salons de thé
- Restaurant
- Restaurant chez les particuliers
- Traiteur

Services aux Touristes

- Assurance
- Autres services aux touristes
- Banque
- Conciergerie
- Détaxe
- Edition
- T.I.C. (Technologie de l'Information et de la Communication)

Transport

- Services auxiliaires au transport
- Transport aérien
- Transport ferroviaire
- Transport fluvial
- Transport maritime
- Transport routier

- Autre (précisez) :** _____



Atout France

200 - 216 rue Raymond Losserand

75014 Paris

Tél.: + 33(0)1 42 96 70 00

www.atout-france.fr / www.france.fr
